FIACS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel - ZI Les Césardes Seynod 74600 ANNECY
812 381 382 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 48 710,84 euros comme suit :
Bénéfice : 48 710,84 euros
Augmenté du montant du report à nouveau : 27 434,06 euros
Soit la somme de 76.144,90 euros
En totalité au compte « **Autres réserves** » qui se trouve porté à 432.068 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

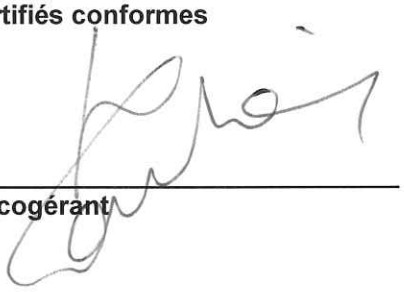
Certifié conforme
La Gérance



FIACS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel - ZI Les Césardes – Seynod 74600 ANNECY
812 381 382 RCS ANNECY

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifiés conformes



Le cogérant

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : **EURL FIACS** — **4 Rue Gustave Eiffel** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : **74600 SEYNOD**

SIRET : **8 1 2 3 8 1 3 8 2 0 0 0 1 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014	36 373	016	36 373		
	Immobilisations corporelles*	028	1 509 565	030	411 229	1 098 336	1 193 492
	Immobilisations financières* (1)	040	516 666	042		516 666	516 666
	Total I (5)	044	**2 062 604**	048	**447 602**	**1 615 003**	**1 710 158**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS : Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068	194 906	070		194 906	52 906
	Créances (2) : Autres * (3)	072	6 560	074		6 560	4 676
	Valeurs mobilières de placement	080	30 000	082		30 000	
	Disponibilités	084	36 965	086		36 965	44 884
	Charges constatées d'avance *	092		094			2 787
	Total II	096	**268 431**	098		**268 431**	**105 253**
	Total général (I + II)	110	**2 331 035**	112	**447 602**	**1 883 434**	**1 815 412**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	355 923	355 923
	Report à nouveau	134	27 434	
	Résultat de l'exercice	136	**48 711**	**27 434**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**437 568**	**388 857**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	864 148	939 916
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	167	1 193
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	36 021	36 158
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 33 358)	172	86 820	39 056
	Comptes courants d'associés	173	457 028	409 450
	Autres dettes	175	1 682	781
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**1 445 866**	**1 426 555**
	Total général (I + II + III)	180	**1 883 434**	**1 815 412**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	787 879
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 864
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **EURL FIACS**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires 209	214		
	Production vendue services *	dont export et livraisons intracommunautaires 215	218	394 049	291 636
		217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	288	16 450
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**394 337**	**308 086**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	9 411	12 945
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	43 003	62 556
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 549)		244	6 065	4 778
	Rémunérations du personnel *		250	104 128	48 190
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	91 211	33 539
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com-merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)		254	108 020	103 294
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	2 026	410
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**363 863**	**265 711**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**30 474**	**42 375**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	35 000	
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294	7 903	9 431
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	(VI)	300	6 124	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	2 736	5 510
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**48 711**	**27 434**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**48 711**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 736	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	44	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 — Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 — Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 — Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				342
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 — Investissements et souscriptions outre-mer 344 — Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 — Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 — Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181				
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				350 33 250
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**18 241**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2	370	**18 241**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des réglements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'achat ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'aquisition : 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Gros oeuvre : 50 ans
- Façades etanchéité : 10 ans
- Installations générales : de 5 à 12 ans
- Agencements : 8 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.